



## Revue d'histoire du XIXe siècle

Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle

34 | 2007

La bourgeoisie : mythes, identités et pratiques

---

# L'honneur en partage. Le duel et les classes bourgeoises en France au XIX<sup>e</sup> siècle

*Duel and the bourgeoisie in nineteenth century France*

François Guillet

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rh19/1302>

DOI : 10.4000/rh19.1302

ISSN : 1777-5329

### Éditeur

La Société de 1848

### Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2007

Pagination : 55-70

ISSN : 1265-1354

### Référence électronique

François Guillet, « L'honneur en partage. Le duel et les classes bourgeoises en France au XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 34 | 2007, mis en ligne le 31 octobre 2008, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rh19/1302> ; DOI : 10.4000/rh19.1302

---

Tous droits réservés

FRANÇOIS GUILLET

*L'honneur en partage.  
Le duel et les classes bourgeoises en France  
au XIX<sup>e</sup> siècle*

« Le duel, invention des gentilshommes, ne peut leur survivre » proclamait François Gorguereau dans un pamphlet antiduel datant de 1791<sup>1</sup>. Cette prophétie est aussi une profession de foi : la Révolution a voulu définitivement supprimer ce symbole de l'Ancien Régime en abolissant les privilèges et en mettant fin à l'oppression du tiers état, dont le duel était l'un des instruments. Une telle affirmation vient d'un constat banal à la fin de l'Ancien Régime, celui de l'influence bienfaisante de la philosophie des Lumières sur les mœurs. Leur adoucissement est consacré par une Révolution qui marque le triomphe de ces idées et entraînera inmanquablement l'extinction de cette relique de la barbarie médiévale : la marche du progrès ne peut en permettre la survie. En 1846, Eugène Cauchy fait pourtant le constat suivant : « En pénétrant dans le vieil arsenal de la féodalité, le tiers état y a trouvé, parmi les dépouilles des vaincus, l'épée du duel. Il s'en est saisi par droit de conquête, et l'on conçoit que, dans les premiers temps de son triomphe, il ait éprouvé une joie d'enfant à manier cette arme dont il lui avait été interdit jusque-là de se servir »<sup>2</sup>.

Loin de disparaître, le duel a en effet continué d'être pratiqué en France jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et trouvera encore des adeptes après la Première guerre mondiale, jusqu'au début des années 1960. Cette survivance, par-delà une Révolution qui devait enlever à ce rituel toute raison d'être, ne cesse de poser question aux hommes du XIX<sup>e</sup> siècle. Véritable question de civilisation qui touche à l'usage de la liberté et peut se comparer, par son importance, à la question de la peine de mort, le duel suscite non seulement de nombreux ouvrages, mais aussi de nombreux projets de loi : seize de ces projets sont présentés aux Chambres entre 1819 et 1920 et sont accompagnés d'une trentaine de débats. Le renouvellement des classes dirigeantes suscité par la Révolution, que tous les contemporains ont souligné, n'a pas empêché le

---

1. François Gorguereau, *Le duel considéré dans tous les rapports historiques, moraux et constitutionnel, et moyens de l'anéantir radicalement*, Paris, Imprimerie de J. Gorsas, 1791, p. 199.

2. Eugène Cauchy, *Du duel, considéré dans ses origines et dans l'état actuel des mœurs*, Paris, Charles Hingray, 1846, p. 15.

maintien de valeurs qui caractérisaient l'ancienne noblesse et en particulier du code de l'honneur dont le duel est la manifestation concrète. La question de la transmission de ce code comme de ses usages dans un régime d'égalité civile apparaît ainsi comme une question majeure. En donnant accès à la conscience que les classes dirigeantes ont d'elles-mêmes, son étude permet d'en préciser les contours et de révéler une part essentielle de leur identité.

## LA QUESTION DU DUEL ET DE SA PERSISTANCE

Conformément à l'interprétation de la Révolution la plus répandue, formulée par Guizot, selon laquelle 1789 marque le triomphe des classes moyennes, c'est-à-dire de la bourgeoisie, au terme de leur lutte séculaire avec la noblesse, la plupart des auteurs du XIX<sup>e</sup> siècle considèrent que les nouvelles classes dirigeantes ont adopté cette coutume jugée anachronique comme signe de distinction, par imitation de l'ancienne classe dirigeante. C'est ce qu'affirme en 1836 le colonel baron de Perron dans une *Pétition contre le duel adressée à la Chambre des députés*, où il explique que c'est l'imitation des usages de l'ancienne noblesse qui a ramené peu à peu le duel dans les classes qui l'ont remplacée et qui ont surgi de l'armée, du barreau, des arts et du commerce<sup>3</sup>. Pierre Larousse, dans le *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, parle dans l'article consacré au duel « d'oligomanie »<sup>4</sup>, tandis que l'abbé Lemire, dans son projet de loi contre cette coutume présenté à la Chambre en 1895, estime que, « par une contradiction habituelle, on a condamné la noblesse, mais on a adopté ses usages »<sup>5</sup>. L'une des analyses les plus approfondies sur ce sujet est celle que mène en 1892 le sociologue Gabriel Tarde, qui publie un long article consacré à la question du duel dans ses *Études pénales et sociales*<sup>6</sup> : l'objet de son étude est d'expliquer le recours toujours actuel à ce mode de règlement des conflits, mais aussi d'exposer les moyens de le faire disparaître définitivement. Le duel constitue à ses yeux « une épave de la féodalité pieusement recueillie par notre démocratie »<sup>7</sup>, dont la longévité relève de la loi de l'imitation, à laquelle chaque individu se soumet malgré lui et qui gouverne, aux yeux du sociologue, l'ensemble des phénomènes sociaux. Selon cette loi, le duel, parti des « hauteurs » de la noblesse, s'est diffusé graduellement, conformément à la loi de l'imitation du supérieur par l'inférieur, à de nouvelles couches sociales, tout en adoptant des modalités de plus en

3. Colonel baron de Perron, *Pétition contre le duel adressée à la chambre des députés*, Paris, Imprimerie de H. Fournier, 1836, p. 6.

4. Pierre Larousse, *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Genève, Slatkine Reprints, 1982 (1<sup>re</sup> édition 1866-1876), tome 6, p. 1347.

5. « Proposition de loi relative au duel, présentée par l'abbé Lemire », dans *Journal officiel*, n° 1230, Chambre des députés, session de 1895, annexe au procès-verbal de la séance du 14 mars 1895, p. 5.

6. Gabriel Tarde, « Le duel », dans *Études pénales et sociales*, Paris, Masson, 1892, p. 1-83.

7. *Idem*, p. 20.

plus uniformes. C'est donc principalement par un effet de rémanence que cette coutume née au Moyen Âge et réinventée au XVI<sup>e</sup> siècle a survécu dans une société devenue démocratique et bourgeoise.

Si Arno Mayer, dans un ouvrage publié en 1981, s'inscrit dans la continuité de ces analyses en interprétant cette survivance comme un signe du caractère « prébourgeois » de la classe dirigeante française et de la persistance de l'Ancien Régime jusqu'à la Première guerre mondiale, selon le titre même de son ouvrage<sup>8</sup>, d'autres historiens ont tenté plus récemment d'analyser les fonctions de l'honneur dans les sociétés européennes du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est le cas, pour l'Allemagne, d'Ute Frevert, qui interprète le duel, tout comme le code de l'honneur dont il est la manifestation, comme un élément constitutif de la bourgeoisie allemande, et plus particulièrement la *Bildungsbürgertum*. Pour cette bourgeoisie cultivée, le duel est une manifestation d'individualisme et exprime la volonté de fonder une nouvelle aristocratie de l'honneur reposant sur des qualités personnelles. Le désintéressement et l'idéalisme de cette nouvelle aristocratie fournissent selon l'historienne un contrepoint à la modernisation économique, technique et sociale d'un pays de plus en plus soumis aux intérêts matériels. La pratique du duel traduit en outre, dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, une militarisation de la société civile, dont les élites sont passées par des corporations étudiantes qui pratiquent le *Mensur* – qui n'est cependant pas à proprement parler un duel, mais plutôt un pugilat raffiné – laissant sur le visage des protagonistes des cicatrices qui sont arborées comme des blasons. Beaucoup de bourgeois, avocats, médecins, fonctionnaires, possèdent un brevet d'officier de réserve qu'ils ont à cœur d'honorer. Aux yeux d'Ute Frevert, à ce modèle allemand s'oppose le modèle anglais, marqué par une disparition du duel dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Celle-ci ne résulte pas, comme le soutenait Brentano en 1909<sup>9</sup>, de l'hégémonie sociale et politique de la bourgeoisie anglaise, mais des formes de socialisation spécifiques de l'élite sociale, noble et non noble : formée dans des *public schools*, elle y reçoit une éducation fondée sur des valeurs collectives, incarnées dans la pratique de sports tels que le cricket ou le football et excluant l'individualisme<sup>10</sup>.

De telles analyses, qui explicitent les valeurs dans lesquelles la classe dirigeante se reconnaît, ne peuvent guère cependant s'appliquer à la France, dont la société est pourtant plus proche de la société anglaise que de la société allemande. Ce sont les historiens américains William Reddy et surtout Robert

8. Arno Mayer, *The persistence of the Old Regime. Europe to the Great War*, New York, Pantheon, 1981, traduction française *La persistance de l'Ancien Régime. L'Europe de 1848 à la Grande Guerre*, Paris, Flammarion, 1983, p. 110.

9. Lujjo Brentano, « Über Die Duellfrage », dans *Mitteilungen der Deutschen Anti-Duell-Liga*, n° 29, 1909, p. 2-7.

10. Ute Frevert, *Ehrenmänner : das Duell in der Bürgerlichen Gesellschaft*, München, C. H. Beck, 1991. Ute Frevert a également publié, dans une perspective comparatiste, « Mœurs bourgeoises et sens de l'honneur. L'évolution du duel en Angleterre et en Allemagne », dans Jürgen Kocka [dir.], *Les bourgeois européennes au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 1996, p. 203-243.

Nye qui, les premiers, ont mis en évidence l'épanouissement du duel dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle et la prégnance du sentiment de l'honneur, en les analysant non pas comme une survivance, mais comme un trait caractéristique de la société issue de la Révolution française <sup>11</sup>.

## GÉNÉALOGIES DU DUEL

Loin d'aboutir à une disparition du duel, comme le prophétisait François Gorguereau, la Révolution aboutit en effet à une banalisation de cette pratique. La fin des privilèges juridiques de la noblesse (en particulier le droit de porter l'épée, garanti par l'édit de 1660 et renouvelé en 1706 <sup>12</sup>), tout comme la refonte du système judiciaire, qui a pour effet de supprimer, dans le Code pénal de 1791, les lois contre le duel édictées par la monarchie, sont interprétés par les citoyens et la grande majorité des juristes comme une reconnaissance du droit naturel, appartenant à chaque citoyen, de porter les armes et de se défendre – droit que symbolise, pour une part, l'institution de la garde nationale <sup>13</sup>. La cour de cassation entérinera, en 1819, cette interprétation en jugeant que le combat loyal, conduit selon des règles qui garantissent l'égalité et la réciprocité des chances, sort du champ juridique couvert par le Code pénal, qui ne prévoit aucune disposition expresse concernant ce cas de figure, et que la personne ayant donné la mort ou infligé des blessures dans de telles conditions ne peut être poursuivie <sup>14</sup>. Confirmée par onze arrêts successifs, dont deux toutes chambres réunies, cette interprétation garantit au duel une impunité quasi totale jusqu'en 1837, date d'un revirement complet de jurisprudence sous l'impulsion du procureur général près la cour de cassation, également président de la Chambre des députés, Charles Dupin <sup>15</sup>. L'interprétation nouvelle, qui applique aux conséquences d'un duel – homicide ou blessures – les dispositions générales du code pénal, n'a cependant guère de conséquences pratiques puisque les jurys d'assises continueront d'acquitter de manière systématique les duellistes homicides jusqu'à la fin du siècle. La Révolution légitime ainsi l'usage du duel hors de la noblesse ou de la caste militaire, inventant au passage le duel politique, les représentants du tiers

11. Robert Nye, *Masculinity and Male Code of Honour in Modern France*, New York et Oxford, Oxford University Press, 1993, et William Reddy, *The Invisible Code : Honour and Sentiment in Postrevolutionary France, 1815-1848*, Berkeley, University of California Press, 1997.

12. Paul Renard, *Les armes et la loi pénale*, Paris, Sirey, 1911, p. 5-6.

13. Georges Carrot, *La Garde nationale (1789-1871). Une force politique ambiguë*, Paris, L'Harmattan, 2001.

14. C'est le cas en particulier, dans l'affaire Brutus Cazelles, de l'arrêt du 8 avril 1819 : *Journal des audiences de la cour de Cassation ou Recueil des arrêts de cette cour en matière civile et criminelle*, publié par M. de Séigny, greffier en chef de la cour de Cassation, année 1819, Paris, Imprimerie de J. Smith, 1819, p. 209-220.

15. *Réquisitoires, plaidoyers et discours de rentrée prononcés par M. Dupin, depuis le mois d'août 1830 jusqu'à ce jour*, Paris, Joubert, tome 5, 1842, p. 46.

état n'hésitant pas à relever le gant face aux représentants de la noblesse<sup>16</sup>. Le droit au duel apparaît bien ainsi comme une conquête révolutionnaire : comme une conquête du tiers et plus encore comme une conquête bourgeoise. Entraînant ce que les historiens anglo-saxons qualifient de nationalisation de l'honneur<sup>17</sup>, la Révolution contribue également à la diffusion de cette coutume caractéristique de l'institution militaire depuis l'Ancien Régime par l'enrôlement de millions d'hommes dans les guerres que le pays soutient contre l'Europe jusqu'à la fin de l'Empire. Le duel vaut reconnaissance de l'honneur de ceux qui le pratiquent. En instaurant une égalité civile et en supprimant, le 19 juin 1790, tous les signes de la féodalité et toutes les distinctions d'ordre, comme les ordres de chevalerie, les armoiries ou les livrées, la Révolution marque une rupture dans le processus, caractéristique de l'Ancien Régime, qui permettait à une famille roturière de rendre peu à peu transmissible cette forme extérieure de supériorité sociale que constitue l'honneur attaché à la condition noble. L'honneur passe dorénavant pour la récompense des vertus et des talents, comme le préconisait Sieyès<sup>18</sup>. Mais si tous les citoyens obtiennent avec la Révolution un véritable droit à l'honneur, l'émulation qu'elle appelle de ses vœux ne parvient ni à remplacer ni à disqualifier les honneurs nobiliaires, qui sont remis à l'ordre du jour sous l'Empire. À la différence de l'Ancien Régime, cependant, les honneurs ne sont pas attribués en fonction de la naissance, mais sont distribués selon un principe d'utilité sociale. Le général Pelleport ne rattache-t-il pas la création de la noblesse impériale « aux grands principes sociaux reconnus en 1789 »<sup>19</sup>? Le projet social de l'Empereur est bien de contrebalancer le pouvoir de l'argent par un principe moral hérité de l'ancienne noblesse, que les écoles militaires, l'institution de la légion d'honneur et les élites elles-mêmes sont chargées de diffuser à l'ensemble de la société<sup>20</sup>.

Le retour des émigrés, à la fin du Directoire et au début du Consulat, installe le duel dans les couches supérieures de la société en faisant de son rituel un élément majeur du code de civilité qui les unit, malgré la diversité de leurs origines. Dans une société dominée, sous le Consulat et l'Empire, par le corps des officiers, l'honneur, en se confondant pour une part avec les vertus martiales, facilite la fusion des élites et des noblesses, tout en étant l'enjeu d'une rivalité entre ces groupes. La cour est un des lieux de cette

16. Cet aspect est l'objet d'une analyse approfondie de la part de Pierre Serna dans Pascal Briost, Hervé Drevillon et Pierre Serna, *Croiser le fer. Violence et culture de l'épée dans la France moderne (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Champ Vallon, 2002, p. 430-455.

17. Norman Hampson, « The French Revolution and the Nationalisation of Honour », dans M. R. D. Foot, *War and Society*, Londres, Paul Elock, 1973, p. 199-212, ainsi que Geoffrey Best, *War and Society in Revolutionary Europe, 1770-1870*, Leicester, Leicester University Press with Fontana Paperbacks, 1982.

18. Emmanuel-Joseph Sieyès, *Essai sur les privilèges*, s. l., s. n., 1788, p. 31.

19. Général vicomte Pierre de Pelleport, *Souvenirs militaires et intimes, publiés par son fils Charles de Pelleport*, Paris, Didier, 1857, 2 tomes, tome I, p. 252.

20. Comme le souligne Jean-Paul Bertaud, « Napoleon's Officers », dans *Past and Present*, n° 112, août 1986, p. 91-111.

fusion. Malgré son caractère autoritaire et la prééminence que les militaires y ont acquis, la cour napoléonienne, dont l'étiquette a été conçue par le comte de Ségur, s'inspire de la cour royale et accueille jusqu'à un tiers de nobles d'Ancien Régime à la fin de son existence. Symbole de la royauté restaurée, la cour de Louis XVIII ne s'inscrit pas moins dans la continuité de la cour de Napoléon : parmi les 107 nouveaux courtisans présentés en 1820 et 1821, les deux tiers ont servi l'Empire et près d'un quart sont des roturiers<sup>21</sup>. Dans les reconstructions du pays qui s'opèrent successivement, l'honneur agit comme un signe de ralliement et permet de conjurer, pour les élites, l'ampleur du bouleversement social qui a touché la France. Mais les exils, les ralliements et le brouillage des positions de chacun à l'égard des régimes successifs favorisent les querelles et les conflits, en particulier au moment de la Restauration. L'âpreté des combats opposant demi-soldes et gardes du corps royaux, composés d'anciens émigrés, est l'expression de cette compétition d'honneur. À un honneur aristocratique trempé par les vicissitudes de l'exil et la fidélité au roi s'oppose l'honneur de ceux qui, en dignes représentants de la Grande nation, ont vaincu l'Europe entière et ont démontré que leurs qualités guerrières valaient bien celles des ci-devant nobles<sup>22</sup>.

De cette compétition témoigne le duel opposant, le 21 juillet 1817, le colonel en demi-solde Barbier-Dufay et le comte de Saint-Morys, lieutenant dans les gardes du corps du roi. Le point de départ en est l'acquisition, comme bien national, de la moitié du domaine des Saint-Morys, situé à Houdainville, près de Paris, par Barbier, qui fait raser le château familial, tandis que l'autre moitié restait en possession de la mère de Saint-Morys. Les relations se tendent après le retour d'exil du fils, qui devient maire d'Houdainville. Mis sous surveillance par le préfet en 1816, Barbier en rend responsable son voisin. Il fait imprimer et publier une lettre dans laquelle il menace de lui « couper la figure à coups de fouet », accompagnée d'un post-scriptum où il prétend que c'est parce que Saint-Morys n'a pas réagi à la lettre qu'il se voit dans l'obligation de la publier. Saint-Morys s'en va demander satisfaction, mais les conditions exigées par Barbier paraissent inacceptables au duc de Mouchy, supérieur de Saint-Morys : un combat à bout portant dans lequel un seul des pistolets distribués aux deux adversaires serait chargé. Furieux, Barbier fait publier une deuxième lettre « remplie d'outrages ». Mouchy exige de Saint-Morys qu'il lave l'injure dans le sang et, en attendant, le suspend de ses fonctions. Après en avoir appelé aux maréchaux de France, Saint-Morys finit par faire accepter un combat plus conventionnel, au pistolet, puis à l'épée, à son adversaire, qui n'acquiesce qu'à la condition qu'il se termine par

21. Selon Robert Muchembled, *La société policée. Politique et politesse en France du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Seuil, 1998, p. 218-219.

22. Sur les noblesses au XIX<sup>e</sup> siècle, Claude-Isabelle Brelot, *La noblesse réinventée : nobles de Franche-Comté de 1814 à 1870*, Paris, Les Belles-Lettres, 1992, ainsi que Natalie Petiteau, *Élites et mobilités : la noblesse d'Empire au XIX<sup>e</sup> siècle, 1808-1914*, Paris, La Boutique de l'histoire, 1997.

la mort d'un des combattants – ce qui arrive effectivement. Querelle de voisinage, l'affaire est aussi un conflit politique indissociable d'un conflit d'intérêt entre un noble de vieille souche et celui qui l'a dépossédé de ses biens et surtout une rivalité d'honneur entre deux corps et deux traditions militaires<sup>23</sup>.

La fusion des élites repose sur des valeurs et un mode de vie communs liés notamment à la possession de la terre, condition nécessaire pour l'accès aux fonctions politiques; elle s'accompagne indubitablement d'une prééminence culturelle maintenue de la noblesse, qui conserve sa capacité à représenter, pour les élites plus récentes, l'idéal d'une classe dirigeante éternelle<sup>24</sup> et jouit d'un véritable monopole dans la définition des bonnes manières<sup>25</sup>. Durant une partie du XIX<sup>e</sup> siècle, la bourgeoisie, pourtant créatrice de comportements et de signes distinctifs nouveaux, comme le grand restaurant, la villa ou l'habit noir, demeure à la recherche d'un véritable capital symbolique sur lequel elle pourra asseoir son honneur<sup>26</sup>. La multiplicité des titres de noblesse usurpés – y compris dans les familles de noblesse ancienne, où il est fréquent que tous les fils prennent un titre de comte ou de vicomte, alors que seul le fils aîné peut en hériter – , achetés à la papauté ou obtenus d'un souverain étranger, à côté des titres d'Ancien Régime et d'Empire, d'ailleurs défendus par les Bourbons<sup>27</sup>, témoigne cependant, par-delà les hiérarchies multiples, accompagnées de cascades de mépris, d'un élargissement, voire d'une démocratisation de la condition noble, qui devient dès lors, avant tout, un habitus qui a l'honneur pour étendard. En 1817, le duc de la Rochefoucauld Doudeauville s'élève contre « la séparation qu'on suppose entre ceux qui sont nobles et ceux qui ne le sont pas », ajoutant, en désignant les bancs de l'assemblée : « Je vois des nobles partout : j'y vois partout des hommes d'honneur. Voilà la véritable noblesse »<sup>28</sup>.

L'usage du duel ne se limite pas, cependant, à la vie de cour ou à la vie des salons, après la dissémination de la vie mondaine qu'entraîne la disparition de la cour en 1830<sup>29</sup>. Le duel constitue une pratique courante dans un appa-

23. L'affaire a suscité de la part de la veuve Saint-Morys la publication de plusieurs libelles, dont *Réflexions sur l'instruction en assassinat dirigée contre Mme de Saint-Morys, et sur la lettre de M. Bellart*, Paris, Le Normand, 1819. Elle a également été examinée par la chambre des pairs, dont faisait partie le duc de Grammont, capitaine, avec Mouchy, des Gardes du corps royaux, et assigné par la veuve Saint-Morys. *Chambre des pairs constituée en cour de justice. Séance du samedi 31 janvier 1818. Affaire Saint-Morys. Procès-verbal unique*, s. l., s. d.

24. Christophe Charle, « Noblesse et élites en France au début du XX<sup>e</sup> siècle », dans *Les noblesses européennes au XIX<sup>e</sup> siècle. Actes du colloque de Rome, 21-23 novembre 1985*, Collection de l'École française de Rome, Rome, École française de Rome et Milan, Université de Milan, 1988, p. 432.

25. Comme le montre Éric Mension-Rigau, *Aristocrates et grands bourgeois. Éducation, traditions, valeurs*, Paris, Plon, 1990.

26. Comme le souligne encore Éric Mension-Rigau, *L'enfance au château. L'éducation familiale des élites françaises au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Rivages, 1990, p. 158.

27. Adeline Daumard, « Noblesse et aristocratie en France au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Les noblesses européennes*, ouv. cité, p. 81-104.

28. Louis François Sosthène, duc de la Rochefoucauld Doudeauville, *Mémoires*, Paris, Michel-Lévy frères, 1861-1864, tome 6, p. 129.

29. Anne Martin-Fugier, *La vie élégante ou la formation du tout-Paris, 1815-1848*, Paris, Fayard, 1990, p. 67 et sq.



reil d'État où les postes sont distribués de façon discrétionnaire, en fonction des préférences partisans et des réseaux de parenté, selon un système proche de celui qui prévalait sous l'ancienne monarchie. Il sévit chez les magistrats, les hauts fonctionnaires, les employés publics. Durant l'année 1834, les journaux de province font état de trois duels engageant des membres de l'administration locale et de l'institution judiciaire. En février, le sous-préfet de Largentière, dans l'Ardèche, tire une balle qui sillonne l'épaule du substitut du procureur du roi, lequel reprochait à son adversaire d'avoir provoqué sa destitution. En juin, c'est le procureur du roi à Avignon qui se bat au sabre contre un gentilhomme du lieu et reçoit trois blessures, deux au bras et une à la cuisse. En décembre, une polémique qui oppose Legagneur, président de chambre à la cour de Metz, et Bornès, avocat à la même cour, provoque un combat au pistolet à la suite duquel Legagneur a la cuisse droite traversée d'une balle<sup>30</sup>. Les préfets ne sont pas en reste. En 1832, le préfet de Paris, Gisquet, n'hésite pas à demander réparation auprès du gérant du journal *Le Courrier français* pour avoir publié un article qualifiant « d'imbécile » une ordonnance de police sur les spectacles<sup>31</sup>. Le duel touche en outre, pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, une large partie des professions économiques et juridiques – ce que les contemporains désignent précisément sous le terme de bourgeoisie.

Le duel constitue une pratique banale au sein des professions libérales, dont il révèle les difficultés dans un contexte de raréfaction des débouchés et d'intensification de la concurrence<sup>32</sup>. Avocat et juge suppléant au tribunal de Chambon, dans la Creuse, Gilbert Périgaud de Granchamps est jugé aux assises en juillet 1841 pour avoir tué Jean Ranjon, avoué au même tribunal, qui s'était présenté contre lui lors de la désignation du bâtonnier de l'ordre des avocats et le poursuivait depuis ce jour de sa vindicte après avoir perdu une partie de sa clientèle<sup>33</sup>. Les milieux d'affaires, les négociants, les commerçants, les artisans et jusqu'aux boutiquiers sont également concernés. En 1838, un sieur Busche, agent d'affaires, tue d'un coup de pistolet, au bois de Vincennes, un sieur Redarier, avocat, après l'avoir frappé au cours d'une altercation chez un marchand de vin du faubourg Saint-Honoré<sup>34</sup>. Une affaire dont le retentissement est considérable au début des années 1840 est celle de la mort de Martin, marchand boucher de la rue de la Harpe. Après enquête, il s'avère qu'il a été tué dans un duel au pistolet par le premier garçon boucher, Antoine Souchet<sup>35</sup>. À un niveau plus modeste encore se situe Auguste Rivaut, vingt

30. *L'indépendant de la Moselle*, 10 décembre 1834.

31. Fougeroux de Campigneules, *Histoire des duels anciens et modernes*, Paris, J. Tessier, 1835, tome 2, p. 398-401.

32. Sur ce point, Christophe Charle, *Histoire sociale de la France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Seuil, 1991, p. 49.

33. Arch. nat. (Archives nationales), BB 20112, dossier 1, et *Gazette des tribunaux*, 24 juillet 1841, p. 962.

34. Arch. nat. BB 20102 (121), Cour d'assises de la Seine, avril 1839.

35. *Gazette des tribunaux*, 30 janvier, 1<sup>er</sup>, 2, 3, 4 février, 14 et 15 août 1841.

ans, commis épicier à Richelieu, en Indre-et-Loire, dont le corps à moitié dévoré par les animaux errants est découvert le 2 octobre 1829 dans un bois situé sur la commune de Monts-sur-Guesnes, dans la Vienne, avec un pistolet déchargé à ses côtés. Dans une lettre laissée à son patron, il avait expliqué « qu'il avait une affaire d'honneur, dans laquelle il pourrait bien succomber, parce qu'ils étaient trois contre un, mais qu'il avait du cœur »<sup>36</sup>.

Ces classes intermédiaires ont en commun, malgré leur diversité, un niveau de richesse et surtout d'instruction qui les distingue nettement de la population ouvrière et plus encore de cette population flottante dont Louis Chevalier a montré la croissance à Paris<sup>37</sup>. Le recours au duel, dont ces classes respectent fidèlement les rites, s'inscrit dans un ensemble de pratiques violentes anciennes, qui ont l'honneur, professionnel ou privé, pour enjeu<sup>38</sup>. Il traduit, dans ce lieu de brassage par excellence qu'est la ville, les tensions sociales qui l'agitent en cette première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, où, à Paris, un fils de boutiquier sur deux est victime d'un déclassement<sup>39</sup>. Mais le combat d'honneur est aussi le reflet d'une éthique citoyenne que manifeste le service effectué par de nombreux représentants de ces classes dans la garde nationale<sup>40</sup>. Conquête de la Révolution, le duel exprime à leurs yeux leur état d'avancement sur la voie de la civilisation et constitue un signe de distinction qui contribue par le recours aux armes à définir leur position sociale.

Largement répandue dans les classes urbaines pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la pratique du duel tend incontestablement à se restreindre à la fois socialement et géographiquement pendant la deuxième moitié du siècle. Outre la disparition des vétérans de l'Empire, qui fait perdre au duel sa dimension populaire, le Second Empire est marqué par la montée de « nouvelles couches » qui ne prennent guère ce type d'affrontement. De fait, l'usage du duel est peu à peu confiné au sein de quelques groupes sociaux parisiens. Ayant mis un terme définitif, avec l'installation de la Troisième République, à l'hégémonie de la noblesse, qui demeure toutefois la référence en matière de savoir-vivre, la bourgeoisie française se différencie de la bourgeoisie allemande par sa relative homogénéité<sup>41</sup>. Les liens entre chefs d'entreprise, hauts fonctionnaires ou professions libérales, qui partagent la même idéologie libé-

36. Robert Duplantier, « Les duels à Poitiers et dans la Vienne au cours de la première moitié du dix-neuvième siècle » dans *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, premier trimestre 1950, p. 273-292.

37. Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris, pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 2002 (1<sup>re</sup> édition 1958).

38. Comme le montrent par exemple les travaux d'Arlette Farge, *La vie fragile. Violence, pouvoirs et solidarités à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1986.

39. Jean Le Yaouanq, « La mobilité sociale dans le milieu boutiquier parisien au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Le Mouvement social*, n° 108, 1979, p. 89-112.

40. Voir à ce propos la thèse de Mathilde Larrère, *La garde nationale de Paris sous la monarchie de Juillet, le pouvoir au bout du fusil?*, thèse d'histoire sous la direction d'Alain Corbin, Université Paris I, 2000.

41. Hartmut Kaelble, « Bourgeoisies française et allemande au XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Les bourgeoisies européennes...*, ouv. cité, p. 247-281.

rale, y sont étroits et le code de l'honneur y constitue indubitablement un puissant lien social et un mode d'acculturation permettant l'intégration de nouvelles couches dirigeantes dans le contexte d'une économie où la rente foncière conserve longtemps un rôle primordial. Le caractère aristocratique de cette classe dominante a été souvent souligné. Pierre Bourdieu, pour une période plus récente, a décrit le cumul des formes de prestige et des titres de noblesse culturels et économiques qu'elle réalise<sup>42</sup>. Le code de l'honneur, par son raffinement que de nombreux ouvrages, à la fin du siècle, se chargent d'explicitier<sup>43</sup>, apparaît, aux yeux des contemporains, comme une des formes de l'acmé d'une civilisation, mais aussi du pouvoir d'une classe qui a fait de l'honneur une de ses valeurs principales.

La vogue du duel bénéficie en effet, comme le souligne Gabriel Tarde, du militarisme d'une Troisième République marquée par la défaite de 1870 et du développement d'une éthique héroïque plaçant l'épée au centre de son imagerie<sup>44</sup>. Tandis que la pratique du duel demeure une caractéristique des officiers français<sup>45</sup>, l'escrime devient une activité très prisée des représentants mâles de la haute société. C'est surtout chez les journalistes et les hommes politiques que cette forme de règlement des conflits devient un caractère distinctif. Dès la monarchie de Juillet, le duel prend ce visage moderne qui assurera sa survie, en dehors de l'armée, jusqu'à la fin du siècle et au-delà. Le développement concomitant de la presse, avec en particulier la création du *Siècle* et de *La Presse*<sup>46</sup>, et de la vie parlementaire élargit la vie publique au-delà des lieux traditionnels de la cour, des salons et des cercles et place le duel en son centre. Après une éclipse sous le Second Empire, due au déclin de la vie parlementaire, la pratique du duel s'épanouit sous la Troisième République, perdant en même temps une grande partie de sa dangerosité, puisque neuf fois sur dix un duel se termine sans dommage sérieux<sup>47</sup>. De la monarchie de Juillet jusqu'à la Première guerre mondiale, la vie politique est ponctuée de duels célèbres, qui rencontrent un écho considérable, tels le duel Dulong-Gourgand en 1834, le duel Floquet-Boulangier en 1888 ou le duel Jaurès-Déroulède en 1904. Certains politiques fondent leur réputation et se

42. Pierre Bourdieu, préface à l'édition américaine de *La distinction*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1984, p. XI, ainsi que Monique de Saint-Martin, *L'espace de la noblesse*, Paris, Métailié, 1993.

43. Par exemple, celui de A. Croabbon, (pseudonyme de A. Corbabon), *La science du point d'honneur. Commentaire raisonné sur l'offense – le duel, ses usages et sa législation en Europe, la responsabilité civile, pénale, religieuse des adversaires et des témoins, avec pièces justificatives*, Paris, Ancienne Maison Quantin, 1894.

44. Paul Gerbod, « L'éthique héroïque de la France (1870-1914) », dans *Revue historique*, n° 544, octobre-décembre 1982, p. 409-430.

45. De nombreux exemples figurent dans l'étude de William Serman, *Les officiers français dans la nation : 1848-1914*, Paris, Aubier, 1982.

46. Christophe Charle, *Le siècle de la presse*, Paris, Le Seuil, 2004.

47. Significatives à cet égard sont les statistiques dressées par Claire Vidalet, *Le duel dans la société civile française à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (1880-1899)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Christophe Charle, Université Paris I, 2003, p. 56.

refont parfois une virginité politique grâce aux duels. Georges Clemenceau, avec sa douzaine de duels, constitue l'archétype du duelliste politique <sup>48</sup>.

Assurant une parfaite lisibilité à des conflits auxquels la presse apporte une grande résonance, le duel offre une théâtralité dont les ressorts sont aisément exploitables dans des récits qui viennent concurrencer les feuilletons du rez-de-chaussée des journaux. Le récit du duel et parfois sa représentation sous forme d'image <sup>49</sup> prend le pas sur sa réalité et devient l'élément principal du rituel ; d'où les accusations de mascarade souvent proférées à l'encontre de cette coutume, qui témoignent d'une incompréhension sur sa nature profonde. Alors que pour la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle les archives judiciaires et les comptes rendus de la *Gazette des tribunaux* fournissent l'essentiel des sources de l'histoire du duel, ce sont les journaux, surtout après la loi de 1881, qui en deviennent les principaux éléments d'information pendant la seconde moitié du siècle. Cette mise en scène de l'honneur est aussi une mise en abîme puisque beaucoup de ces combats sont le fait de journalistes qui se battent en raison d'articles parus dans leurs journaux respectifs.

#### LES FONCTIONS DU DUEL DANS LA SOCIÉTÉ BOURGEOISE

Si – tout au moins pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle – le duel n'est pas l'apanage des couches supérieures de la société, il n'en est pas moins, en s'insérant dans les rites de sociabilité et de savoir-vivre qui les caractérisent, un marqueur social ostentatoire. Les salons, dont la renaissance est encouragée par Napoléon, qui espère en faire un instrument de ralliement de la noblesse à son régime, jouent dans le monde parisien un rôle essentiel et connaissent un âge d'or sous la monarchie censitaire <sup>50</sup>. Ils sont concurrencés par les clubs et les cercles, fréquentés par de nombreux journalistes et hommes politiques, qui constituent une forme de sociabilité spécifiquement masculine et qui ouvrent souvent, sous la Troisième République, une salle d'escrime <sup>51</sup>. Figurant en bonne place dans les manuels de savoir-vivre, le duel constitue dans sa forme idéale un rituel où le règlement du conflit est différé après le moment de la provocation et où le recours aux armes permet d'éviter le corps à corps, assimilé à une pratique populaire et considéré comme avilissant <sup>52</sup>. Synonyme de sang-froid, il marque la capacité de l'homme du monde

48. Jean-Baptiste Duroselle, *Clemenceau*, Paris, Fayard, 1988, p. 422-430.

49. Comme c'est le cas pendant l'affaire Dreyfus pour le duel opposant, le 5 mars 1898, le colonel Henry au colonel Picquart, qui fait la couverture du supplément illustré du *Petit Journal*.

50. À ce propos, Steven Kale, *French Salons. High Society and Political Sociability from the Old Regime to the Revolution of 1848*, Baltimore, The John Hopkins University Press, 2004.

51. Albert de Saint-Alban en dresse la liste dans *À travers les salles d'armes*, Paris, Librairie illustrée, s. d. Sur ce sujet également, Georges Ohnet, *Les Minutes parisiennes. 6 heures. La salle d'armes*. Paris, P. Ollendorff, 1902.

52. Ce point de vue des classes dirigeantes ne reflète pas toujours la réalité. Nombreux sont les exemples, dans les classes populaires, de formes de combat ritualisées qui n'ont rien d'un corps à corps

à conserver la maîtrise de soi en toutes circonstances. « Les gens bien élevés se battent quand on les y force et ne souffletent pas », dit Alfred Meilheurat, auteur d'un *Manuel de savoir-vivre*<sup>53</sup>. À mesure que le siècle avance, il tend à constituer un facile brevet de courage, une ordalie douce où viennent se tremper, sans grand danger, les opinions.

Le duel répond à de multiples conflits et permet parfois, dans certaines affaires financières, de faire l'économie d'un procès<sup>54</sup>. Au sein de la « société », surtout parisienne, où se retrouvent des groupes, souvent rivaux, issus de la politique, de l'argent ou des arts, l'opinion publique revêt une importance primordiale<sup>55</sup>. La provocation en duel vient sanctionner tout ce qui vient en altérer l'harmonie précaire et mettre en cause l'honneur de ceux qui en font partie, soit en rompant la barrière étanche qui doit séparer vie publique et vie privée, soit en mettant en cause l'homme public dans son action, ses idées ou ses qualités morales, en particulier sa probité. Le duel constitue dans ces conditions un véritable tremplin pour tous les ambitieux en particulier les journalistes, désireux de réussir dans ce monde<sup>56</sup>. Il est une des figures de la théâtralité politique, telle qu'elle s'exprime dans l'hémicycle du parlement de la Troisième République – peuplé de messieurs à l'air grave, au visage orné de barbes, de moustaches ou de favoris<sup>57</sup> – en apparaissant comme le prolongement non seulement de la joute orale, mais encore de la gestuelle qui l'accompagne — gestes ou regards de défi ou de menace<sup>58</sup>. De ce point de vue, la scène du duel, auquel assistent souvent de nombreux spectateurs, apparaît comme un prolongement de l'hémicycle. Enfin, à une époque où les lois sur la diffamation sont fort peu efficaces, le duel apparaît aux hommes comme l'un des instruments pour défendre ceux que la société a confiés à leur garde, femmes, enfants, parents. Le duel est ainsi, par les gestes qu'il met en scène, par les qualités morales qu'il requiert et par les conflits qu'il est

---

désordonné. Sur ce sujet, Louis Chevalier, *Classes laborieuses...*, ouv. cité, p. 533-553, ainsi que l'ouvrage récent, sous la direction d'Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine et Georges Vigarello, *Histoire du corps*, tome 2, *De la Révolution à la Grande guerre*, Paris, Le Seuil, 2005, p. 317-318.

53. Alfred Meilheurat, *Manuel de savoir-vivre ou l'art de se bien conduire selon les conventions et les usages du Monde dans toutes les circonstances de la vie et dans les diverses régions de la société*, Paris, Desloges, 1854, p. 89.

54. C'est le cas notamment, en 1836, dans l'affaire Sirey, fils de l'avocat et éditeur d'ouvrages de droit, qui provoque et tue son cousin Durepare afin d'éviter un procès que le cousin avait l'intention d'intenter contre Sirey père, qu'il accuse d'avoir géré à son profit la fortune de son beau-père, le marquis de Saillant. Ce procès est relaté intégralement dans *L'Observateur des tribunaux français et étrangers, journal des documents judiciaires, pour servir à l'étude de l'éloquence du barreau, de la jurisprudence, des passions, des mœurs et de l'histoire*, tome XIV, n° 2.

55. Robert Muchembled, *La société policée*, ouv. cité, p. 227.

56. Sujet du *Bel-Ami* de Maupassant (1884).

57. L'attribut de la moustache relève d'une militarisation théâtralisée de la vie publique analysée par Gil Mihaely, *L'émergence du modèle militaro-viril. Pratiques et représentations masculines en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse d'histoire sous la direction de Christophe Prochasson, École des hautes études en sciences sociales, 2005.

58. Car aspect est souligné par Alain Corbin, « Les représentations », dans Jean-Pierre Chaline, Alain Corbin, Jean-Marie Mayeur (dir.), *Les parlementaires de la Troisième République* Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, p. 345-358.

chargé de neutraliser, l'une des expressions les plus parfaites de la condition masculine bourgeoise au XIX<sup>e</sup> siècle <sup>59</sup>.

L'honneur que le duel doit réparer apparaît ainsi comme un élément clé de l'identité des classes dirigeantes françaises. Il représente un sentiment qui gouverne leur vie sociale tout entière et qui est seul susceptible de transcender les différences et les oppositions. A. Croabbon ne définit-il pas la « législation du point d'honneur » comme « l'ensemble des règles qui déterminent d'une manière obligatoire les droits, les devoirs et, partant, la conduite des individus engagés à un titre quelconque dans une affaire d'honneur »<sup>60</sup> ? Tous les défenseurs du duel soulignent combien l'honneur constitue un rempart contre le déclin et la corruption d'un pays où l'influence de la religion s'affaiblit et où, le selon le chroniqueur réactionnaire Alfred Nettement, « la fin sociale n'est autre que le bien-être ou le plaisir ; l'agent suprême, le mobile unique et souverain, l'argent »<sup>61</sup>. Chacun souligne le caractère moral de cette pratique. Pour Alphonse Signol, auteur d'une *Apologie du duel* écrite en réaction au projet de loi de Portalis de 1829, visant à le réprimer, le duel « est intimement lié aux grandes qualités et aux plus belles vertus de l'homme civilisé [...]. Il est l'essence de cette législation morale à laquelle ne peut jamais se soustraire le fripon, le lâche, le calomniateur de bonne compagnie que la pénalité établie ne peut souvent atteindre, et qui tremblent devant cette inflexible législation de convention dont ils ne sauraient dénier la puissance sans se couvrir de honte et d'opprobre »<sup>62</sup>. La disparition de cette coutume, française par excellence, et son remplacement par des débats de tribunaux, entraîneraient à ses yeux une « démoralisation révoltante » et bientôt la dissolution du corps politique <sup>63</sup>. « Nous ne devons jamais oublier qu'en France affaiblir le point d'honneur, ce n'est pas seulement abaisser les âmes, mais ébranler le dernier fondement de la société et de l'État » dit encore en 1868 le journaliste et écrivain libéral Prévost-Paradol <sup>64</sup>. Pour le libre-penseur Clemenceau, le duel n'est rien d'autre qu'une forme d'exercice d'une liberté à laquelle il assimile totalement la République <sup>65</sup> ; pour Péguy, l'honneur est une vertu spécifiquement française dont le contrepoint est la brutalité allemande, prête à utiliser tous les moyens pour remporter la victoire <sup>66</sup>.

Principe exigeant, l'honneur est aussi générateur d'anxiété sociale, dans une société dominée par le sentiment de la mobilité et de l'instabilité des

59. Car cet aspect est longuement analysé, pour la fin du siècle par Edward Berenson, *The Trial of Madame Caillaux*, Berkeley, Los Angeles, Londres, University of California Press, 1992.

60 A. Croabbon, *La science du point d'honneur*, ouv. cité, p. 1.

61. Alfred Nettement, *Les Ruines morales et intellectuelles. Méditations sur la philosophie et l'histoire*, Paris, À la bibliothèque de la jeunesse, 1836, p. 15.

62. Alphonse Signol, *Apologie du duel ou quelques mots sur le nouveau projet de loi*, Paris, Chez Chauverot, 1829, p. 2-3.

63. *Idem*, p. 22.

64. Lucien Prévost-Paradol, *La France nouvelle*, Paris, Michel Lévy, 1868, p. 358.

65. Jean-Baptiste Duroselle, *Clemenceau*, ouv. cité, p. 190.

66. Charles Péguy, *Note conjointe sur M. Descartes et la philosophie cartésienne*, in *Œuvres complètes*, Paris, La Nouvelle Revue française, 1924, p. 58.

positions<sup>67</sup>, où la qualité de noble et plus encore la définition de la noblesse sont marquées du sceau de l'incertitude. Tocqueville a montré combien la mobilité ascendante et descendante qui touche la société démocratique place les individus dans un état d'insécurité quant à leur statut social et plus encore lorsque subsistent, au sein d'un État démocratique, des vestiges du régime aristocratique. La France postrévolutionnaire est marquée selon lui par une tendance à l'isolement qui touche à la fois les anciens privilégiés, qui ne se sentent plus liés à leurs anciens égaux, et les nouveaux promus, « qui ne jouissent qu'avec une sorte d'inquiétude secrète de l'indépendance nouvellement acquise ; s'ils retrouvent à leurs côtés quelques-uns de leurs anciens supérieurs, ils jettent sur eux des regards de triomphe et de crainte et s'en écartent »<sup>68</sup>. Dans une France fascinée par le déchiffrement des marqueurs externes – vêtements, langage, manières – qui permettent de situer les individus sur l'échelle sociale, le duel est une manière de couper court et d'affirmer sa dignité. Les nombreux combats menés par des journalistes mal considérés et avides de reconnaissance sociale en témoignent. Si le souci de l'honneur apparaît ainsi comme un symptôme de l'illisibilité de la société, cette valeur éminente constitue aussi un repère moral dans un monde confus. Le duel, en permettant de régler conflits et tensions sociales, est un élément de l'équilibre de la société. Défendre son honneur – ou affronter le déshonneur – est bien une obligation qui pèse lourdement sur les individus.

Si le duel est une action défensive, il peut être aussi une des modalités d'affirmation de soi. Depuis *Le Rouge et le Noir*, où le duel que soutient Julien Sorel contre Charles Beauvoisis sert de viatique au jeune ambitieux pour son entrée dans la haute société parisienne, jusqu'au *Bel-Ami* de Maupassant, où le combat du Georges Leroy contre un journaliste appartenant à une feuille rivale marque le début de son ascension, un imaginaire social porté par le roman se dessine, où le duel constitue une des manifestations de l'ambition sociale – rarement couronnée de succès cependant. Le duel bouscule et met à bas les formes traditionnelles d'ascension, caractéristiques de la condition bourgeoise, fondée sur l'épargne et le travail. Faut-il préciser que les sources ne permettent guère de corroborer, sauf peut-être pour les journalistes, un tel usage du duel ?

Les progrès du capitalisme et le développement de la communication et de la presse périodique dans la seconde moitié du siècle conduisent en outre, comme le souligne Gabriel Tarde, à une mutation de l'honneur, génératrice d'une nouvelle forme d'anxiété sociale. Comme la fortune foncière a cédé la place à la fortune mobilière, l'honneur du passé, solide, étroit, massif, limité à une petite ville ou un faubourg, a laissé la place à un honneur nouveau,

67. Comme le montre Anne-Emmanuelle Demartini, *L'affaire Lacenaire*, Paris, Aubier, 2001, p. 197-198.

68. Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Gallimard, 1961, 2 tomes, tome 2, p. 146-147.

dont la valeur fluctue sur le marché de l'opinion comme fluctue la valeur des actions et des obligations sur le marché financier. De même que la valeur des actions et des obligations, la valeur des individus peut s'orienter à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évaluation qu'en fait la presse. Tarde conjure donc le législateur d'adapter la loi à cet honneur désormais « vaste, superficiel et instable » : « Si le législateur a pensé qu'il importait à l'ordre général de réprimer les spéculations coupables tendant à la ruine frauduleuse de certaines catégories d'actionnaires ou d'obligataires, je ne vois pas pourquoi il ne jugerait pas la société aussi intéressée à prévenir ou à punir la spoliation des réputations. Et, puisque le développement énorme de la richesse mobilière à notre époque l'a obligé à régler minutieusement [...] les sociétés anonymes ou autres qui sont les grandes fabriques ou les grands fléaux du capital, suivant les cas, il me semble que les prodigieux accroissements de la consommation des journaux l'obligent aussi à faire enfin une bonne et solide loi sur la presse, cette machine à vapeur pour la fabrication et la destruction des renommées sur une immense échelle »<sup>69</sup>.

Par son pouvoir, la presse représente désormais un enjeu essentiel pour les groupes sociaux qui sont les plus exposés à ses investigations. La presse agit à la façon d'une caisse de résonance qui rend particulièrement humiliant, car susceptible d'être connus de tous, le moindre incident – une mauvaise place dans un dîner officiel par exemple – ou la moindre assertion calomnieuse. Elle rend aussi plus ténue la frontière si importante, pour les Français de cette époque, entre vie privée et vie publique. Pour une haute société dont les titres de noblesse culturels et économiques ne procèdent pas à la fin du siècle, pour la plupart de ceux qui la composent, d'une essence, mais résultent d'une conquête, cette surveillance de la presse et du public représente une grave menace, celle de perdre son capital d'honneur et par conséquent son rang social aux yeux des autres. Le duel permet dans cette perspective de réaffirmer ce rang.

L'exemple français s'éloigne ainsi nettement, surtout dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, des modèles allemand et anglais analysés par Ute Frevert. En effet, la recomposition précoce des classes dirigeantes, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, puis dans le dernier tiers de ce même siècle, où l'effacement de la noblesse est consommé, n'empêche nullement la persistance de ce rituel dans la société civile. Assagi, rendu moins dangereux, le duel y est réinventé, principalement dans la seconde moitié du siècle, comme un mode usuel de règlement des conflits dans une société démocratique. Si la bourgeoisie a gagné avec la Révolution la possibilité de revendiquer un honneur qui lui est propre – ou du moins de tenter d'effacer toute trace de son infériorité initiale – c'est bien pendant la seconde moitié du siècle, et plus particulièrement sous la

---

69. Gabriel Tarde, « Le duel », art. cité, p. 76-77.



Troisième République, qu'elle s'approprie ce rituel et en fait un de ses signes distinctifs, au prix d'un réaménagement. Car il s'agit d'en réduire la dangerosité tout en en conservant l'éventualité de la mort, sans laquelle le combat d'honneur perdrait toute crédibilité. Le duel représente indubitablement un des signes par lesquels un groupe affirme sa communauté d'existence et s'intègre à un ensemble de rites qui caractérisent les classes supérieures, dans leur composante masculine : fréquentation d'un cercle, ceux-ci se multipliant sous la Troisième République, pratique de loisirs socialement distinctifs, comme la chasse, très répandue, l'escrime ou l'équitation, vie mondaine. À l'instar de ces rites, qui sont aussi des formes de sociabilité, le duel constitue un gaspillage ostentatoire, non seulement de son temps et de son argent, car il faut s'entraîner et posséder des armes, mais encore de sa vie <sup>70</sup>.

Cette appropriation et ce réaménagement ne sont pas cependant sans susciter des sarcasmes. Se moquer du bourgeois voulant manier l'épée est certes un lieu commun de la littérature depuis *Le Bourgeois gentilhomme*. Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, la littérature ne manque pas de mettre en scène le ridicule de ces combats bourgeois <sup>71</sup>, mais, avec la mutation du duel qui se produit sous la Troisième République, ce sont les journaux, pourtant friands de combats, qui alimentent les commentaires ironiques sur ces affrontements sans grand danger, qui mettent aux prises des hommes âgés et bedonnants, souvent ignorants des règles de l'escrime. L'honneur réclame pourtant d'affronter aussi le ridicule et de s'en affranchir. Dans la préface aux *Duels célèbres* du baron de Vaux, le journaliste et bretteur impénitent Aurélien Scholl le souligne : « Préjugé tant qu'il vous plaira, le duel est la manifestation dernière de cet état d'esprit qui faisait jadis passer l'honneur avant toutes les richesses ; il représente, il faut bien le reconnaître, de nobles et généreux sentiments ; c'est une parodie, je vous l'accorde, mais la parodie respectable encore d'un magnifique idéal »<sup>72</sup>.

*François Guillet est chercheur associé  
au Centre d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle (Universités Paris-I et Paris-IV)*

---

70. Christophe Charle analyse ces signes distinctifs à propos des élites de la République parmi les hommes d'affaires, les hauts fonctionnaires et les universitaires. L'escrime s'associe à l'équitation, qui est cependant beaucoup plus pratiquée (Christophe Charle, *Les élites de la République, 1880-1900*, Paris, Fayard, 1987, p. 395-400).

71. Comme par exemple le combat avorté entre Octave Mouret et Auguste Vabre, qui a surpris la liaison de sa femme avec son voisin de palier dans *Pot-Bouille* d'Émile Zola (1882).

72. Baron de Vaux, *Les duels célèbres*, Paris, Rouveyre et G. Blond, 1884, préface d'Aurélien Scholl.